

Notice d'Information 2021

Inscription aux épreuves de sélection pour l'admission en IFSI hors ParcoursSup

IFSI DIGNE – Centre Hospitalier
Quartier Saint-Christophe – CS 60213 – 04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9
Tél : 04 92 30 16 15
ifsi@ch-digne.fr
www.ifsi04.com

Début des inscriptions : mercredi 20 janvier 2021

Clôture des inscriptions : jeudi 11 mars 2021

Les inscriptions seront envoyées (ou déposées dans la boîte aux lettres extérieure) à l'IFSI

IFSI fermé au public

Avis important

Tous les dossiers doivent être parvenus à l'IFSI au plus tard le

Jeudi 11 mars 2021 (à 23h59, cachet de la poste faisant foi)

Passé ce délai aucun dossier ne sera accepté. Tout dossier incomplet sera refusé.

Date de l'épreuve orale (lieu précisé sur la convocation)

Du 29 mars au 7 mai 2021

Regroupement de 16 Instituts de Formation en Soins Infirmiers
Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur - GCS AMU

Attention : La première page de cette notice n'a de valeur que pour l'IFSI concerné ci-dessus. Si vous envisagez de vous inscrire dans un autre IFSI, vous devrez vous procurer sa notice.



Admission 2021

Arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 13 décembre 2018 relatif au diplôme d'Etat infirmier

et par l'arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19.

Candidats pouvant se présenter aux épreuves de sélection

Les personnes en formation professionnelle continue

> Les candidats relevant de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection prévues aux articles 5 et 6.

Inscriptions

> Le candidat peut choisir 2 IFSI dans la liste des Instituts du regroupement Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur – AMU (liste en annexe)

> Le candidat dépose un seul dossier d'inscription et s'acquitte, lors de son inscription, d'un paiement de 140 €, correspondant aux frais d'inscription, uniquement dans l'institut de son choix n° 1.

En cas de dossier incomplet, de désistement ou d'empêchement à concourir, quelle qu'en soit la cause, les frais d'inscription aux épreuves ne sont pas remboursés.

> Le candidat prend connaissance du règlement de l'épreuve de sélection du regroupement à l'institut ou sur le site www.ifsio4.com et s'engage à le respecter.

Épreuve de sélection

En référence à l'arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID 19, et en accord avec l'ARS-PACA, la modalité retenue consiste en :

- Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat.

L'entretien d'une durée de vingt minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier **complet** permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle.

Pour être admis, le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve.

Résultats

L'affichage des résultats aura lieu le :

Jeudi 27 mai 2021 à 15 heures

dans les IFSI du premier et deuxième choix, et sur le site internet de l'IFSI de premier choix www.ifsio4.com

A l'issue de l'épreuve de sélection, le Président du jury établit une liste d'admis par institut et par ordre de mérite. Les candidats sont personnellement informés par courrier.

Dans la limite des places disponibles, les admis doivent donner **leur accord écrit dans les 5 jours ouvrables suivant l'affichage des résultats**. Passé ce délai, ils sont présumés avoir renoncé à leur admission.

Le nombre de places disponibles par institut est égal au nombre de places FPC (voir annexe) diminué du nombre de reports de scolarité le cas échéant.

Très important

Confirmation d'affectation

Les candidats ayant accepté par écrit leur affectation ont 4 jours ouvrés supplémentaires pour s'inscrire et s'acquitter des droits d'inscription en IFSI.

Pour la validation de leur inscription, les candidats admis doivent :

- s'acquitter de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) et fournir l'attestation à l'IFSI ;
- s'acquitter des droits d'inscription ;
- fournir l'attestation signée de non inscription ou de désinscription sur la plateforme Parcoursup.

Pour information, pour l'année universitaire 2020/2021 les frais d'inscription s'élevaient à : 92€ pour la CVEC et 170€ pour les droits d'inscription en IFSI.

Rentrée : le Lundi 6 Septembre 2021

L'admission est subordonnée à la production :

- d'un dossier médical comportant :
 - un certificat établi par un médecin agréé : exigé le jour de la rentrée universitaire ;
 - un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation : exigé au 1er jour de stage.
- d'un dossier administratif complet demandé par l'IFSI.

Vous trouverez les informations relatives aux conditions d'éligibilité à la prise en charge des formations sanitaires et sociales sur www.maregionsud.fr

ANNEXE : Liste des 16 IFSI du REGROUPEMENT AIX-MARSEILLE UNIVERSITE de la REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

CODE	IFSI	QUOTA 2021 (Sous réserve d'évolution) et sous-quotas formation professionnelle continue	CODE	IFSI	QUOTA 2021 (Sous réserve d'évolution) et sous-quotas formation professionnelle continue
01	IFSI AP-HM Hôpitaux CENTRE CAPELETTE Site AP-HM dédié à l'apprentissage 114 Boulevard Mireille Lauze 13010 MARSEILLE Tél : 04 91 38 60 42 capelette.ifs@ap-hm.fr http://fr.ap-hm.fr/site/ifsic	160 (64)	09	IFSI CH MARTIGUES 80 Avenue des Cigales BP 50248 13698 MARTIGUES Cedex Tél : 04 42 43 25 30 / Fax : 04 42 43 25 29 ifs@ch-martigues.fr www.ch-martigues.fr	57 (23)
02	IFSI AP-HM Hôpitaux SUD 270 boulevard de Sainte Marguerite 13009 MARSEILLE Tél : 04 91 74 47 05 ifs.sud@ap-hm.fr http://fr.ap-hm.fr/site/ifsic	160 (64)	10	IFSI du CGD 13 176 Avenue de Montolivet - BP 50058 13375 MARSEILLE Cedex 12 Tél : 04 91 12 74 01 ifs@cgd13.fr www.cgd13.fr	50 (20)
03	IFSI AP-HM Hôpital NORD 34 Boulevard Pierre Dramard 13015 MARSEILLE Tél : 04.91.96.80.85 – 04.91.96.85.03 ifsinord@ap-hm.fr http://fr.ap-hm.fr/site/ifsic	160 (64)	11	IFSI du CH J. Imbert d'Arles BP 80195 13637 ARLES Cedex Tél : 04 90 49 29 17 / Fax : 04 90 49 43 56 ifs@ch-arles.fr www.ch-arles.fr	52 (20)
04	Association IFSI Saint Jacques Pôle d'activités " les Flamants" 10 avenue Alexandre Ansaldi 13014 MARSEILLE Tél : 04 91 02 39 22 / Fax : 04 91 58 16 00 ifs-saintjacques@wanadoo.fr www.ifs-saint-jacques.fr	107 (43)	12	IFSI DIGNE - Centre Hospitalier Quartier Saint Christophe – CS 60213 04995 DIGNE LES BAINS CEDEX 9 Tél : 04 92 30 16 15 ifs@ch-digne.fr www.ifs04.com	55 (22)
05	IFSI du GCSPA site d'Aix en Provence CH Montperrin 109 Avenue du Petit Barthélémy 13617 AIX en PROVENCE Cedex 1 Tél : 04 88 71 20 70 / Fax : 04 88 71 20 74 ifs-ifas-secretariat@gcspa.fr www.gcspa.fr	76 (30)	13	IFSI du CH de Briançon "Les Neiges" 15 avenue Adrien Daurelle 05105 BRIANÇON Cedex Tél : 04 92 25 28 00 secretaires-ifs@ch-briancon.fr https://www.ifs.ch-briancon.fr/	40 (16)
06	IFSI du GCSPA site Salon-de-Provence Hôpital du pays Salonais 207 Avenue Julien Fabre – BP 321 13658 SALON de PROVENCE Cedex Tél : 04 90 44 93 70 / Fax : 04 90 44 93 76 ifs-salon-secretariat@gcspa.fr www.gcspa.fr	50 (20)	14	IFSI du CHICAS de GAP 1 Place Auguste Muret Site GAP - BP 101 05007 GAP Cedex Tél : 04 92 40 77 70 / Fax : 04 92 53 84 85 ifs@chicas-gap.fr http://www.chicas-gap.fr/	50 (20)
07	IFSI Blancarde 59 Rue Peyssonnel - CS 80402 13331 MARSEILLE Cedex 03 Tél : 04 13 42 75 00 / Fax : 04 91 85 51 77 secretariat@ifsilblancarde.com www.ifsilblancarde.com	110 (44)	15	IFSI Saint Joseph Croix Rouge Française de l'IRFSS PACAC, site de Marseille 208 Boulevard Chave 13005 MARSEILLE Tél : 04 91 92 96 70 concours-ifs.1715@croix-rouge.fr https://irfss-pacac.croix-rouge.fr/	215 (86)
08	IFSI CH Edmond Garcin d'Aubagne 35 Avenue des Sœurs Gastine – BP 31330 13677 AUBAGNE Cedex Tél : 04 42 84 71 55 – 04 42 84 72 81 Fax : 04 42 84 72 13 ifs@ifs-aubagne.fr www.ch-aubagne.eu	60 (24)	16	IFSI du GIPES d'Avignon et PAYS de Vaucluse 740 chemin des Meinajariès TSA 48418 84907 AVIGNON Cedex 9 Tél : 04 32 40 37 00 / Fax : 01 57 67 56 76 contact.ifs@gipes.fr https://www.erfpp84.fr/	150 (60)